

AIDE MÉMOIRE POUR LES RESPONSABLES D'AUTOBUS

Information pour le responsable d'autobus

1) Vous devez dire au conducteur ou à la conductrice de votre autobus :

- D'absolument vous faire débarquer sur la rue de la Gauchetière Ouest (au coin de la rue Peel). Les autobus ne doivent pas passer sur la rue Peel.
- Il est important que l'autobus ne passe pas sur la rue Peel .
- De venir vous chercher à 16h30 sur la rue Saint-Antoine entre la rue Saint-Urbain et de la rue Sanguinet.

2) Vous devez faire remplir une liste de présence des personnes dans l'autobus.

- Cette liste servira à s'assurer que nous n'oublions personne à Montréal.
- Pour que cette liste soit utile, vous devez dire à tout le monde de revenir dans le même autobus.

3) Vous devez prendre en note le numéro de cellulaire du chauffeur d'autobus ou de la compagnie d'autobus.

- Ce numéro sera utile si votre autobus ne se trouve pas à l'endroit prévu à la fin de la manifestation.

4) Vous devez identifier l'autobus et donner le nom aux personnes présentes dans l'autobus (pour s'assurer que tout le monde reprendra la même autobus).

5) Vous devez donner les informations à transmettre aux manifestants et aux manifestantes présentes au verso de cette feuille.

6) À l'arrivée au point de débarquement, vous devez attendre que quelqu'un de l'équipe d'accueil vienne vous voir pour débarquer.

7) Lorsque vous débarqué de l'autobus, vous devez appeler le responsable de votre campus pour dire que vous êtes débarqué.

8) Lors du départ de votre autobus à la fin de la manifestation, vous devez appeler le responsable de votre campus pour dire que vous êtes complet et que vous quitter.

9) Si jamais vous avez des problèmes, vous pouvez contacter l'équipe arrivée-départ au 450-272-0875.

Information à transmettre aux manifestants et aux manifestantes

- 1) **Dire à tout le monde de bien mémoriser le nom de l'autobus.**
- 2) **Dire à tout le monde de reprendre le même autobus pour le retour ainsi que l'endroit où se trouveront les autobus.**
 - Important pour s'assurer qu'il n'y ait pas d'arrestation
- 3) **Dire à tout le monde qu'il y aura des personnes identifiées par des brassards dans la manifestation pour donner les premiers soins.**
- 4) **Donner la formation sur les droits des manifestants et manifestantes face à la police**
IMPORTANT: Expliquer pourquoi il est nécessaire de faire cette formation.

Bien qu'il y ait peu de risque que vous soyez victime d'une arrestation, nous ne voulons pas prendre de chance. Nous préférons que tout le monde soit au courant de leurs droits. Une arrestation arbitraire pourrait arriver et nous ne pouvons donc pas prendre de chance.

Identification

Dans une manifestation, une personne n'a l'obligation de révéler son identité à un policier ou à une policière que si elle est en état d'arrestation. Donc si un policier ou une policière vous demande de vous identifier, il faut d'abord demander si vous êtes en état d'arrestation. Si ce n'est pas le cas, lui dire poliment mais fermement qu'on ne désire ni s'identifier ni le ou la suivre. Par contre les agentes et agents de la paix sont obligé-e-s de s'identifier.

Information à donner en cas d'arrestation

En état d'arrestation, on doit fournir : son nom et prénom, son adresse complète et sa date de naissance. Ne dites rien d'autre : Toute information fournie à la police peut être utilisée contre vous et/ou vos ami-e-s. Mis à part les informations mentionnées ci-dessus, on doit garder le silence. Une personne détenue ne devrait absolument rien dire d'autre à la police. Pour le reste, se contenter de « je n'ai rien à dire » ou « je ne parlerai qu'en présence de mon avocat. »

Ne pas être seul-e pendant et après la manifestation : restez groupé-e-s.

S'il y a des gaz lacrymogènes tirés :

- Ne pas paniquer, la panique amplifie les effets des gaz, qui passeront dans l'espace de 10 à 15 minutes;
- Aller dans un endroit aéré, face au vent en gardant les yeux ouverts, sans les frotter;
- Rincer avec de l'eau le visage et les parties exposées aux gaz. Ajouter un peu de sel ou de bicarbonate de soude (la petite vache) à l'eau est plus efficace.

Si on est aspergé de poivre de Cayenne :

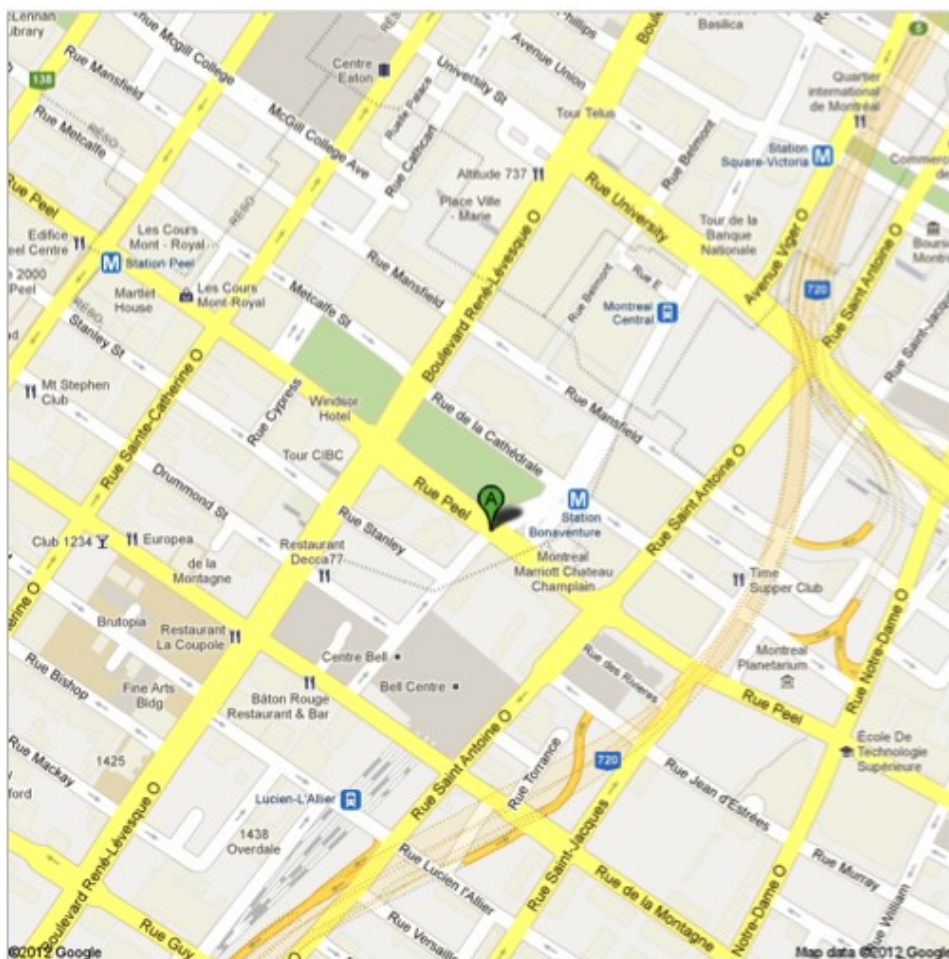
- Ne pas se frotter les yeux;
- Se rincer abondamment les parties touchées, avec de l'eau;
- Ne pas paniquer, les sensations de brûlure vont passer avec le temps.

Aviser tout le monde de s'écrire le numéro de l'avocat sur lui (514-289-9995)

- Prévoir des crayons en conséquence.

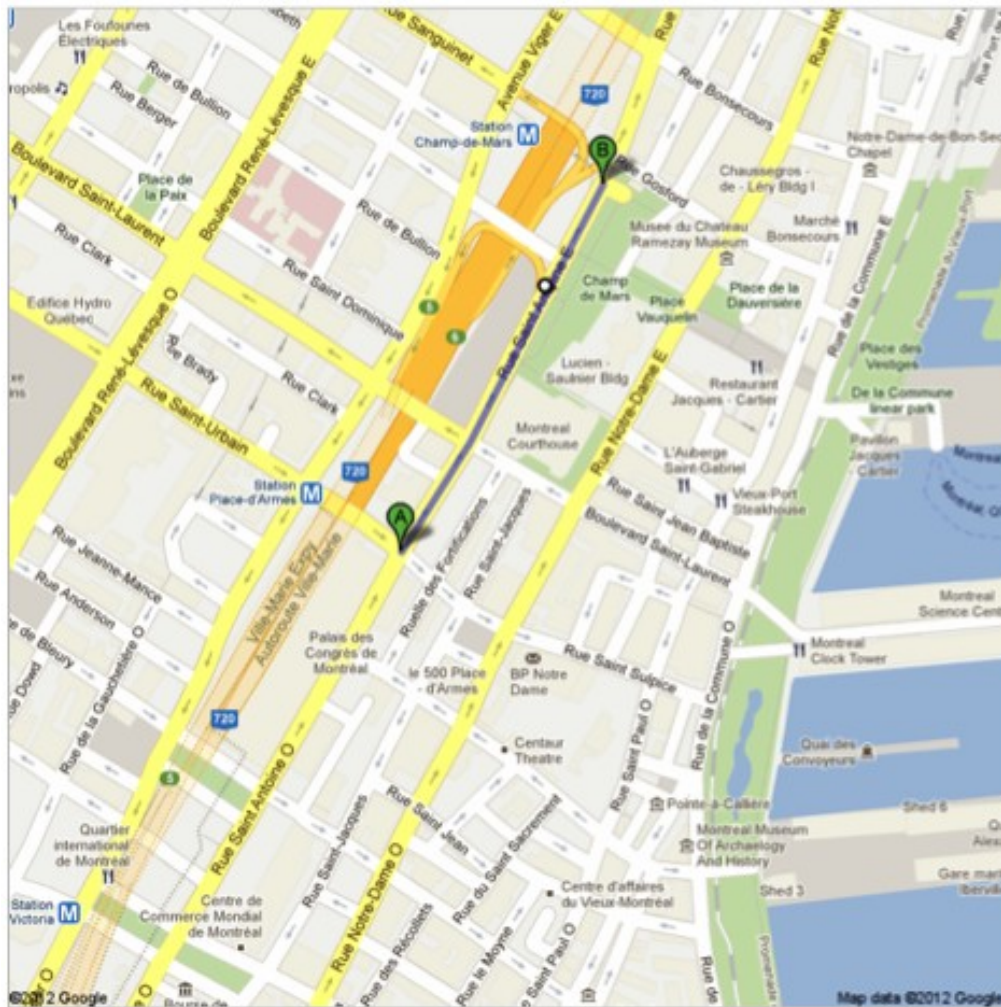
ANNEXE 1

Arrivée des autobus



****Les autobus doivent obligatoirement passer sur la rue de la Gauchetière Ouest****

Départ des autobus



Sur la rue Saint-Antoine entre le point A (rue Saint-Urbain) et le point B